

Renforcer le financement des associations

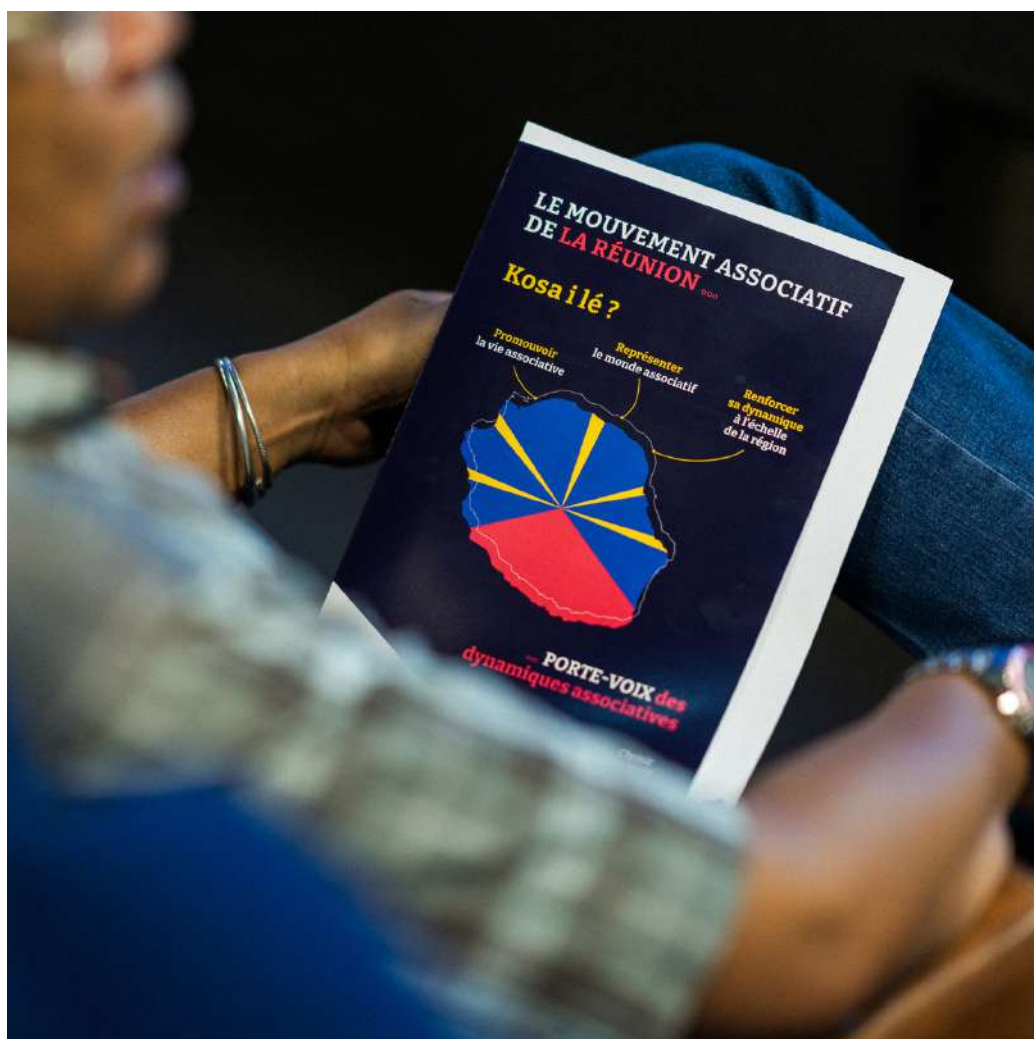
Une urgence démocratique

Actes de la Conférence-débat
du 28 janvier 2025

Choisir
l'intérêt
général



SOMMAIRE



Le Mouvement associatif de La Réunion	1
Introduction	2
Intervention de Martin BOBEL	3
Questions/Réponses	5
Table-ronde	9
Echanges avec la salle suite à la table-ronde	17
Temps conclusif	27
Mot de la fin	30

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION

Le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) est le représentant du Mouvement associatif national sur le territoire de La Réunion suivant un protocole d'accord signé le 13 décembre 2019.

Notre mission

Créé en 2017, le Mouvement associatif de La Réunion a pour but :

- D'améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plateformes communes, par le dialogue et la négociation avec les autorités publiques, les services déconcentrés de l'État et les assemblées territoriales.
- De contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative.
- De défendre les acteurs de la vie associative qui créent les liens sociaux et développent la citoyenneté.
- De développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs.



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
de La Réunion

INTRODUCTION

À La Réunion comme ailleurs, le monde associatif est confronté à une précarisation inquiétante : baisse des subventions, appels à projets complexes et instables, explosion des contraintes administratives, concurrence accrue... tout concourt à fragiliser les structures qui tissent pourtant les liens essentiels de solidarité, de cohésion et d'émancipation.

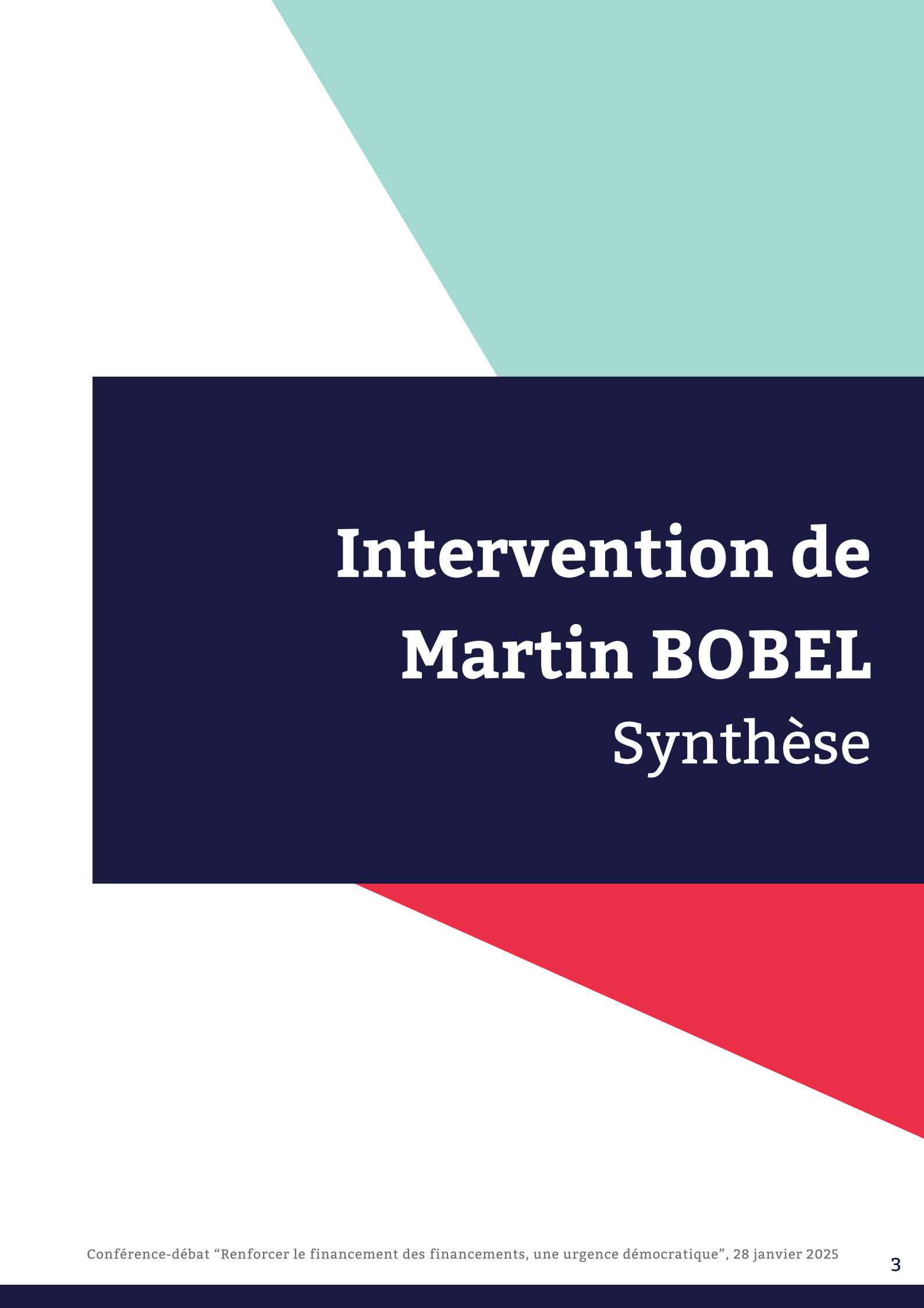
Face à cette urgence démocratique, nous avons voulu réunir, le 28 janvier 2025, l'ensemble des acteurs concernés (associations, institutions, collectivités, élus et citoyens) pour faire émerger un constat partagé et ouvrir des pistes concrètes de réflexion.

Les échanges ont été riches et portés par une volonté commune d'agir. Nous avons entendu des alertes, des témoignages de terrain ainsi que des propositions.

Le rapport du CESE, présenté ce jour-là par l'un de ses co-rapporteurs, Martin BOBEL, a constitué le socle structurant de cette journée. Il propose une refonte en profondeur du modèle de financement des associations, articulée autour de la subvention publique, de la co-construction et de la reconnaissance pleine de l'utilité sociale. Il nous rappelle que soutenir les associations, ce n'est pas leur faire une faveur : c'est un choix politique, un investissement démocratique, une responsabilité collective.

Ces actes sont le reflet de cette journée et marquent une étape de plus vers la mobilisation.





Intervention de Martin BOBEL

Synthèse



Martin BOBEL

Conseiller au CESE et co-rapporteur du rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »

Après avoir rapidement présenté le CESE (Conseil économique, social et environnemental) et la façon dont se déroulent les travaux, Martin BOBEL présente les principaux constats du rapport.

Il évoque la manière dont l'évolution de leurs modèles socio-économiques déstabilise l'action associative. Il souligne que la réduction de la subvention publique pousse de plus en plus les associations à adopter des logiques économiques marchandes, ce qui ne correspond pas à leur modèle, à leur projet associatif, et peut soit les fragiliser dans leur accès aux ressources soit les conduire à dévier de leur objet et de leurs missions.

Martin BOBEL présente ensuite plusieurs préconisations pour améliorer le financement associatif et le cadre des politiques publiques. Parmi ces préconisations figurent l'augmentation du budget de l'État de trois milliards d'euros et une amélioration des subventions pour les rendre plus prévisibles et adaptées.

Le rapport souligne aussi l'importance de renforcer l'indépendance des associations vis-à-vis de la commande publique, qui a tendance à les placer sous des logiques marchandes. Il insiste sur la nécessité de réformer le financement associatif, notamment par un système de cofinancement entre mécénat et financements publics. Il défend également l'idée de co-gouvernance des fonds publics entre les associations et les élus pour renforcer l'indépendance des associations tout en assurant un financement plus stable. En matière de mécénat, il recommande de transformer la défiscalisation des dons en crédit d'impôt pour inclure davantage de citoyens, notamment ceux ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Il aborde aussi la question de la réforme des emplois aidés, en suggérant que l'aide à l'emploi soit davantage orientée vers les projets d'intérêt général plutôt que vers des financements de postes individuels.

Enfin, il plaide pour une réflexion sur la gouvernance des politiques publiques, avec une plus grande implication des associations dans la conception et la gestion des financements, à l'échelle locale, régionale et nationale.

Martin BOBEL conclut sur l'importance de faire évoluer les cadres réglementaires et législatifs, en soulignant que l'enjeu est de changer la "tuyauterie" du financement public pour permettre aux associations de fonctionner de manière plus autonome et de défendre leur indépendance face à des pressions économiques et politiques croissantes.

Il termine en avertissant que si les associations ne se saisissent pas de ces enjeux, elles risquent de subir des coupes budgétaires renforcées par une politique gouvernementale autoritaire, notamment en cas d'élection d'un gouvernement d'extrême droite.

Questions/Réponses

Échanges entre la salle
et Martin BOBEL

Dans cet échange entre Martin BOBEL et les acteurs du monde associatif, plusieurs préoccupations ont été abordées concernant l'état actuel et l'avenir du secteur associatif.

1ère partie des questions

- **Dominique FRUTEAU RAZÉ (Fédération des centres sociaux et EVS de la Réunion)** soulève la question de la perte de liberté dans le monde associatif, et demande si l'on peut inverser le schéma de marchandisation actuel, et si les petites associations peuvent rivaliser avec les grandes structures (David contre Goliath).
- **Jean-Marie LE BOUVELLEC (CESER)** évoque la difficulté pour les associations d'obtenir des financements, de les recevoir à temps, et de la fragilité financière qui menace leur survie. Il insiste sur l'importance de défendre les outils associatifs, notamment face aux élus et aux parlementaires.
- **Léa PONS (Solidarum)** s'interroge sur la réception du rapport par les élus et les pouvoirs publics, ainsi que les échanges au niveau européen.
- **Gilles HUBERT (élu Départemental)** soulève la question de la place de l'action publique en France, notamment le fait que les premières coupes budgétaires affectent souvent les associations, un partenaire essentiel pour les collectivités locales.



Martin BOBEL

Conseiller au CESE et co-rapporteur du rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »

Réponses

1. Liberté d'agir et marchandisation : Martin BOBEL souligne que pour que les associations puissent agir différemment, il est crucial de réformer les cadres existants. Il estime que le monde associatif doit se mobiliser collectivement pour influencer sur ces changements. Il évoque aussi l'importance d'engager les élus et toute la société pour rétablir des cadres plus adaptés.

2. Problèmes de financement et de trésorerie : Martin BOBEL reconnaît la difficulté du financement des associations et les effets de la logique de mise en concurrence. Il souligne que les politiques publiques doivent mieux soutenir le secteur associatif et que des alliances avec les élus sont nécessaires pour défendre les intérêts des associations.

3. Réception du rapport par les élus et suite à donner : Martin BOBEL indique que le rapport a été bien accueilli par les élus, mais qu'il est essentiel de mobiliser toute la société pour que les politiques publiques évoluent. Il fait également mention de l'importance des alliances transpartisanes et de la nécessité de penser à l'échelle européenne pour défendre les associations.

4. Rôle de l'action publique et financement des associations : Martin BOBEL admet que la situation budgétaire est difficile, mais plaide pour un investissement plus important dans le secteur associatif. Il souligne que l'argent investi dans le monde associatif produit un effet multiplicateur, ce qui en fait un acteur clé de la société. Il appelle à des alliances avec les élus pour surmonter ces difficultés budgétaires.

5. Les alliances et la diversité du monde associatif : Martin BOBEL termine en insistant sur la nécessité pour le monde associatif de se resserrer sur des objectifs communs. Il souligne que, bien que l'associatif soit pluriel, il doit travailler ensemble pour faire face aux défis actuels. Il évoque aussi l'importance des alliances avec les autres organisations de la société civile et les élus locaux, et plaide pour une réflexion à l'échelle européenne.

2ème partie des questions

- **Eric GAULTIER (représentant du Crédit Agricole) :** questionne la création d'un fonds national, exprimant des doutes quant à son efficacité par rapport au mode de financement actuel.
- **Julien BITAUT (entrepreneur social) :** soulève la question de la mise en concurrence des associations pour les financements.
- **Jean Dominique ATCHICANON (Association France Diabète) :** s'inquiète de la crise du bénévolat, notamment du vieillissement des bénévoles et le manque d'incitation pour les jeunes à s'engager. Appelle à la création d'un véritable statut pour les bénévoles.
- **Alice MILARD (Ligue de l'enseignement) :** souligne le besoin d'une plus grande place pour les associations, notamment au niveau européen, et se demande comment le secteur associatif pourrait continuer à fonctionner face aux défis du capitalisme.



Martin BOBEL

Conseiller au CESE et co-rapporteur du rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »

1. Sur la création d'un fonds national : Martin BOBEL explique que bien que cela puisse paraître comme un énième fonds, il s'agit d'un instrument nécessaire pour expérimenter une nouvelle forme de gouvernance. Il reconnaît que le système de financement actuel, fondé sur une gouvernance verticale, limite la liberté d'initiative des associations, et plaide pour un changement dans la manière de gouverner les financements.

2. Sur l'Europe : Martin BOBEL aborde la complexité du cadre européen pour les associations. La France, avec son modèle social et associatif spécifique, est en avance par rapport à d'autres pays européens. Il note que l'approche européenne tend à privilégier les logiques de marché concurrentiel, ce qui représente une menace pour l'initiative associative en France, où les associations sont historiquement vues comme des partenaires publics dans le service d'intérêt général. Il met en garde contre les risques de privatisation des services publics en raison de la politique européenne.

3. Sur la crise du bénévolat : Martin BOBEL mentionne les faibles budgets alloués au financement du bénévolat et des réseaux associatifs. Il souligne que les politiques publiques actuelles sont insuffisantes pour répondre aux enjeux du monde associatif et qu'il est urgent d'améliorer l'accompagnement et la formation des bénévoles.

4. Sur le rapport de force : Martin BOBEL reconnaît que le monde associatif est en difficulté face aux logiques de marché et au modèle européen, mais qu'il est essentiel de trouver des points de convergence entre les différentes parties prenantes, y compris les élus et les acteurs économiques. Il insiste sur la nécessité d'un engagement collectif pour défendre le secteur associatif et ses spécificités.



Table ronde

Comment renforcer l'action des associations réunionnaises ?

Animée par Martine NOURRY



Les intervenants



Olivier FORT
Représentant de
l'Association des Maires du
Département de La Réunion



Matthieu HOARAU
Directeur Régional de la
Fondation pour le Logement
des Défavorisés



Daniel MEMBRIVES
Vice-Président du
Mouvement associatif
de La Réunion



Benoit MOREL
Délégué Départemental à
la Vie Associative,
DRAJES



Patricia PROFIL
Conseillère Régionale, Déléguée
aux sports et à la coopération
régionale sportive et culturelle



Patricia PROFIL

Conseillère Régionale Déléguée aux sports et à la coopération régionale sportive et culturelle

L'intervention de Patricia PROFIL, représentante de la présidente de la région Réunion, aborde plusieurs enjeux liés au financement des associations, en particulier dans le contexte régional et local. Voici un résumé des points clés de son discours :

1. Importance des associations : Patricia PROFIL souligne le rôle essentiel des associations dans le tissu social et démocratique, en particulier dans le contexte réunionnais. Elles sont un pilier de la cohésion sociale et contribuent à la mise en œuvre de nombreuses missions d'intérêt public.

2. Situation financière précaire des associations : Elle constate que de nombreuses associations se trouvent dans une situation financière difficile, ce qui limite leur capacité à mener à bien leurs actions. Elle cite notamment l'avis adopté par le Conseil économique, social et environnemental, intitulé Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique, qui recommande une augmentation des subventions de l'État.

3. L'engagement de la Région Réunion : Patricia PROFIL met en avant les efforts de la Région Réunion pour soutenir les associations malgré les contraintes budgétaires. Elle rappelle que la Région n'a pas diminué son budget pour les associations, mais l'a maintenu de manière constante. Elle cite plusieurs exemples de subventions attribuées aux associations dans des domaines variés (emploi, santé, égalité des chances, aide alimentaire, culture, etc.).

4. Simplification des démarches et transparence : Patricia PROFIL insiste sur la volonté de la Région d'améliorer la gestion des financements, en simplifiant les démarches administratives et en favorisant la transparence dans l'attribution des subventions.

5. Conclusion et appel à une réflexion collective : Patricia PROFIL conclut en appelant à une réflexion collective entre les différentes échelles de gouvernement (région, département, collectivités locales) pour adapter les financements aux nouvelles réalités et soutenir durablement les associations dans leur rôle crucial pour la société.

En résumé, son intervention souligne l'engagement régional envers les associations tout en reconnaissant les défis financiers et la nécessité de travailler ensemble pour trouver des solutions durables.



Daniel MEMBRIVES

Vice-Président du Mouvement Associatif de La Réunion

Daniel MEMBRIVES, président de Solidarnum et vice-président du Mouvement associatif de La Réunion, a présenté plusieurs constats et propositions pour mieux accompagner les associations locales.

1. Enquête sur les besoins des associations : Daniel MEMBRIVES mentionne que le MAR a lancé une enquête avec la CRESS, récoltant 120 réponses. Cette enquête permet d'obtenir des informations sur les besoins et les attentes des associations locales.

2. Problématique de la concurrence et des appels à projets : Il souligne que dans divers domaines, tel que l'inclusion numérique, les associations sont mises en concurrence à travers des appels à projets

3. Situation des associations sans salariés : Il évoque les difficultés rencontrées par les associations de La Réunion, en particulier celles sans salariés, qui représentent environ 32% des répondants à l'enquête. Ces associations rencontrent des obstacles majeurs pour accéder aux financements, en raison de la lourdeur administrative et du manque de ressources pour répondre aux appels à projets.

4. Dispositif Guid'Asso : Daniel MEMBRIVES mentionne que le MAR travaille au développement de ce dispositif, qui aide les petites associations à s'orienter et à mieux naviguer dans le monde des financements. Ce programme est conçu pour soutenir les associations dans leurs démarches administratives.

5. Création de fonds de financement de la vie associative : Il aborde également la question de la création de caisses ou de fonds spécifiques pour financer la vie associative, dans une optique de co-gestion pour sécuriser les relations entre associations et élus locaux.

6. Transparence et financement des associations : Daniel MEMBRIVES parle des difficultés liées à la transparence des subventions attribuées aux associations. Il indique que les financements des associations ne sont pas recensés, et déplore que les informations sur les subventions soient accessibles uniquement aux agents publics

7. Préconisations pour adapter les solutions locales : Enfin, Daniel MEMBRIVES espère que, grâce à la présence de parlementaires, les préconisations formulées au niveau national (comme celles du rapport du CESER) puissent être adaptées aux spécificités locales de La Réunion, et que les voix des territoires puissent être mieux prises en compte dans l'évolution du cadre législatif de la vie associative.

En résumé, Daniel MEMBRIVES soulève plusieurs enjeux cruciaux pour les associations de La Réunion, notamment la complexité administrative, le manque de ressources et de transparence, et propose des solutions comme le dispositif Guid'Asso et la création de fonds de financement spécifiques. Il insiste également sur l'importance d'adapter les solutions proposées au niveau national aux réalités locales.



Benoît MOREL

Délégué Départemental à la Vie Associative, DRAJES

Benoît MOREL, représentant de la DRAJES (Direction régionale et de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), intervient pour présenter son rôle dans l'accompagnement des associations, notamment par le biais des financements et des dispositifs de soutien comme le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) et le FONJEP. Voici les points clés de son intervention :

1. Rôle de la DRAJES : Il explique que la DRAJES a pour mission de soutenir la vie associative, notamment en finançant des formations pour les bénévoles et en accompagnant les associations dans leurs démarches administratives.

2. Financement des associations : Benoît MOREL souligne que, bien que les demandes de financement des associations soient nombreuses, les fonds disponibles (environ 600 000 à 700 000 euros pour le niveau local) ne suffisent pas pour couvrir l'ensemble des demandes. Il exprime le souhait d'obtenir un budget plus important pour pouvoir financer davantage d'associations.

3. Accompagnement des associations : Il insiste sur le besoin d'accompagner les associations dans leurs démarches administratives, notamment celles gérées par des bénévoles qui n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour gérer des demandes de subventions, de ressources humaines ou de financement.

4. Dispositif Guid'Asso : Benoît MOREL évoque Guid'Asso, une initiative qui vise à accompagner les associations, en particulier les petites structures, pour les aider à trouver des financements et à mieux comprendre les démarches administratives. Ce dispositif permet d'offrir un soutien personnalisé aux associations, quel que soit leur emplacement géographique, afin de les aider à naviguer dans les démarches administratives notamment.

5. Problèmes liés aux appels à projets : Il fait part des difficultés rencontrées par les associations face aux appels à projets, notamment la lenteur des réponses et le financement qui arrive trop tard dans l'année, ce qui peut mettre les associations en difficulté. Il plaide pour une révision de la gestion des appels à projets, avec des campagnes lancées plus tôt et un paiement des financements plus rapide.

En résumé, Benoît MOREL met en avant les défis rencontrés par les associations, en particulier celles qui manquent de ressources et de soutien administratif. Il souligne l'importance de dispositifs comme Guid'Asso pour accompagner les associations, tout en appelant à une réforme des processus de financement pour les rendre plus efficaces et adaptés aux besoins des structures associatives.



Olivier FORT

Représentant de l'Association des Maires du Département de La Réunion

L'intervention d'Olivier FORT, représentant de l'Association des Maires de La Réunion, aborde plusieurs enjeux liés au financement des associations et aux relations entre les mairies et ces structures. Voici les points clés de son intervention :

1. Représentation des mairies : Olivier FORT se présente comme élu d'une commune du sud de La Réunion, avec une délégation pour le sport et les associations, et président de la conférence régionale du sport. Il souligne l'importance des mairies comme partenaires de proximité pour les associations, notamment en matière de financement.

2. Problèmes avec les appels à projets : Il évoque le glissement du système de subventions vers les appels à projets, un changement qui a modifié les relations entre les associations et les collectivités.

3. Difficultés rencontrées par les bénévoles : Olivier FORT évoque les défis rencontrés par les bénévoles, qui donnent énormément de leur temps sans reconnaissance spécifique. Il souligne que, malgré les efforts fournis par les présidents d'associations et les bénévoles, il y a un manque de valorisation et de soutien pour leur travail. Il plaide pour davantage de reconnaissance du bénévolat dans le cadre législatif et social.

4. Propositions pour la reconnaissance du bénévolat : Il évoque des propositions pour améliorer la reconnaissance du bénévolat, telles que l'intégration du bénévolat dans le cadre des retraites, avec la possibilité de réduire la durée de cotisation pour les personnes ayant un engagement bénévole important. Il suggère également l'introduction de crédits d'impôt pour les bénévoles, afin de reconnaître financièrement leur investissement.

En résumé, Olivier FORT met en avant les difficultés rencontrées par les associations et leurs bénévoles, évoque les limites du système des appels à projets, et plaide pour une meilleure reconnaissance et un soutien des bénévoles.



Matthieu HOARAU

Directeur Régional de la Fondation pour le Logement des Défavorisés

L'intervention de Matthieu HOARAU, directeur régional de la Fondation pour le Logement des Défavorisés, anciennement Fondation Abbé Pierre, aborde plusieurs enjeux cruciaux liés au financement des projets sociaux et à la solidarité, en particulier dans les territoires d'outre-mer. Voici les points principaux de son intervention :

- 1. Contexte et financement :** Matthieu HOARAU rappelle que la fondation dépend à 97 % des dons privés et du mécénat d'entreprise. Ce modèle lui permet de financer des projets innovants et de rester indépendante dans ses actions pour lutter contre le mal-logement et les exclusions sociales. Toutefois, il souligne que bien que la générosité des donateurs soit importante, elle reste insuffisante face à l'ampleur des besoins, notamment en outre-mer.
- 2. Problèmes liés aux financements publics :** Il met en lumière la fragilité des financements publics et la difficulté de répondre aux besoins avec des ressources limitées. Par exemple, l'État plafonne les financements pour certaines initiatives sociales, comme les foyers pour jeunes travailleurs, à des montants trop faibles pour permettre une gestion viable des structures. Cette situation rend difficile l'aboutissement de certains projets, malgré leur pertinence.
- 3. La précarité des associations :** Matthieu HOARAU évoque également les difficultés que rencontrent les associations, en particulier la précarité financière, la pression sur les salariés (notamment les contrats précaires) et la fragilisation de la gouvernance interne. Il souligne aussi les risques de dissolution rapide de certaines associations en difficulté, notamment les petites structures qui manquent de relais pour se maintenir.
- 4. Innovation sociale et financement :** Il souligne le besoin d'un soutien adapté pour des projets d'innovation sociale, qui répondent aux besoins spécifiques et actuels des territoires. Il déplore que, faute de financements souples et adaptés, de nombreuses initiatives novatrices ne reçoivent pas l'appui nécessaire. Il mentionne aussi les problèmes liés aux financements "fléchés", qui sont parfois mal utilisés, car les projets doivent être ajustés pour correspondre aux critères imposés.
- 5. Impact des politiques publiques et du repli social :** Matthieu HOARAU constate une régression des politiques publiques et une pression budgétaire croissante, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Cette situation contribue à une dégradation rapide de la situation sociale et à une fragmentation de la solidarité.

6. Espoir et solidarité : Malgré le constat sombre sur la situation actuelle, il évoque les aspects positifs, comme la persistance de la solidarité citoyenne, les dons privés et l'engagement des bénévoles. Il plaide pour une reconnaissance accrue de ces initiatives citoyennes et du rôle à tenir pour les associations dans les politiques publiques.

En conclusion, Mathieu HOARAU présente un panorama préoccupant sur l'état actuel des financements et de la solidarité, mais appelle à préserver et soutenir l'élan citoyen et associatif, tout en soulignant la nécessité d'un changement dans les pratiques de financement pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables.



Échanges avec la salle

à la suite de la table ronde



Evelyne CORBIERE
Sénatrice et Conseillère Régionale

L'intervention d'Évelyne CORBIERE, sénatrice et conseillère régionale, porte sur plusieurs enjeux clés concernant le soutien aux associations et les difficultés rencontrées par les collectivités locales. Voici un résumé de ses propos :

- 1. Écoute et soutien aux associations :** Elle commence par souligner l'importance de l'écoute des associations et de leur maintien sur le terrain. Elle insiste sur la nécessité d'adapter les cadres d'intervention pour rendre les projets et financements accessibles, en partenariat avec les associations qui sont vues comme des acteurs clés dans la gestion des politiques publiques.
- 2. Engagement des collectivités territoriales :** Evelyne CORBIERE met en avant le rôle des élus locaux, malgré un contexte politique difficile, pour maintenir les budgets et continuer à soutenir les actions essentielles. Elle précise que le maintien des lignes budgétaires et des financements est un acte politique important pour répondre aux besoins des associations.
- 3. Réalisme budgétaire et contraintes :** Elle admet que, bien que les collectivités continuent de soutenir les projets, elles font face à des réalités budgétaires difficiles, avec des risques de voir des budgets rectificatifs mis en place. Elle évoque la nécessité d'une action collective pour s'adresser aux pouvoirs publics pour trouver des solutions durables.
- 4. Impact des réformes sur le bénévolat :** Elle aborde la question de la crise du bénévolat, qu'elle lie à des réformes récentes, comme celle des retraites, et à la hausse du coût de la vie. Selon elle, ces facteurs déstabilisent la vie quotidienne et réduisent le temps libre des citoyens, ce qui a un impact sur la capacité à s'engager dans des actions bénévoles.
- 5. Révision du cadre des appels à projets :** Elle souligne que, dès le début de la mandature de la Région, celle-ci s'est attachée à améliorer l'accessibilité de ces appels pour que les associations puissent y participer plus facilement.
- 6. Responsabilité citoyenne et politique :** En tant que sénatrice, elle aborde également le rôle des parlementaires dans l'élaboration des lois, précisant que même si les sénateurs sont élus par des grands électeurs, les décisions prises au Sénat ont des répercussions directes sur les communes et les associations. Elle évoque la résonance entre les politiques d'austérité et les difficultés rencontrées par les associations locales.

Evelyne CORBIERE conclut son intervention en soulignant que, bien que les problématiques associatives soient essentielles, le Sénat semble actuellement plus focalisé sur des questions de sécurité et d'immigration, ce qui peut éclipser d'autres sujets importants pour les territoires.

Elle appelle à une action collective pour soutenir les associations et leur financement.

Questions/réactions du public (1ère partie)

- **Solutions concrètes face à l'attentisme et la paralysie des associations** : Quelles solutions concrètes existent actuellement pour soutenir les associations ? Frustration ressentie face à l'attente de changements de cadres sans actions immédiates, et comment cette paralysie impacte le travail quotidien des associations.
- **Réponses face à l'extrémisme** : Les associations sont également interrogées sur les réponses concrètes à apporter face à la montée de l'extrémisme, tant au niveau local qu'international, notamment avec l'inquiétude liée aux situations politiques actuelles.
- **Demande de clarification sur les mécanismes de démocratie participative** : le vice-président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a abordé la question de la démocratie locale participative. Il a suggéré de développer une réflexion sur la démocratie locale permanente et la co-construction des politiques publiques avec les acteurs de la société civile, tout en soulignant l'importance de consulter les associations et les citoyens dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. Note : des travaux ont été effectués par le CESE au sujet de la démocratie participative (groupe de travail, livre blanc).





Daniel MEMBRIVES

vice-président du Mouvement associatif de La Réunion

Réponses

Lors de cette table ronde, le MAR a souligné que l'objectif était de poser les bases pour des propositions concrètes à venir. Bien qu'aucune réponse définitive n'ait été donnée pendant cette session, plusieurs préconisations ont été mises en avant. La prochaine étape serait de voir comment le MAR pourra offrir des solutions pratiques aux associations pour éviter qu'elles ne restent sur leur faim.

Une de ces propositions consiste à créer un fonds pour soutenir les associations, où interviendraient les élus, les représentants des collectivités, ainsi que le secteur privé, qui est également un acteur clé pour les associations. Ces fonds permettraient un financement direct, avec des cofinancements provenant notamment des fondations privées.



Matthieu HOARAU

Directeur Régional de la Fondation pour le Logement des Défavorisés

Réponses

Mathieu HOARAU met l'accent sur plusieurs pistes pour améliorer le financement et le fonctionnement des associations :

- 1. Renforcer le dialogue de gestion** au sein des structures associatives pour rappeler le sens de leurs missions et valeurs, afin de susciter une prise de conscience continue sur ces enjeux.
- 2. Favoriser les alliances** entre les services, élus et acteurs responsables, afin de créer des synergies et de trouver des solutions collectives pour faire face aux difficultés.
- 3. Optimiser l'utilisation des fonds publics** même dans un contexte budgétaire contraint, en évitant de perdre des crédits non consommés en fin d'année, et en encourageant la mise en place de conférences de financeurs pour coordonner les financements publics et privés (fondations, entreprises, etc.).
- 4. Explorer les fonds européens**, qui représentent une source importante de financement, et trouver des moyens d'organiser l'accès à ces crédits.
- 5. Maintenir un équilibre** entre financements publics et le rôle complémentaire des associations par rapport aux politiques publiques, sans que cela ne conduise à un désengagement des pouvoirs publics de leurs missions de base.



Benoît MOREL

Délégué Départemental à la Vie Associative, DRAJES

Réponses

Benoît MOREL se concentre sur plusieurs axes pour améliorer le financement des associations et simplifier les démarches administratives :

- 1. Capitaliser sur les initiatives locales :** Identifier et encourager des initiatives qui fonctionnent bien sur des territoires spécifiques, puis voir comment les généraliser à l'échelle régionale pour aider les associations, par exemple, à résoudre leurs problèmes de trésorerie.
- 2. Améliorer la mutualisation des informations :** Utiliser des bases de données sur les subventions pour mieux comprendre et coordonner les financements des associations. Cela permettrait de mieux gérer les demandes de financement et d'éviter les doublons.
- 3. Créer des conférences des financeurs unifiées :** Au lieu d'avoir plusieurs conférences des financeurs selon les thématiques, l'objectif serait d'en avoir une seule, regroupant tous les acteurs (collectivités, services de l'État, etc.), facilitant ainsi les discussions et les décisions collectives sur les financements.
- 4. Simplification des demandes de subventions :** Proposer l'idée d'un dossier unique (par exemple un CERFA avec plusieurs cases pour différentes sources de financement), afin d'éviter que les associations aient à soumettre plusieurs dossiers pour un même projet. Cela permettrait une instruction collective et plus efficace des demandes de financement.



Olivier FORT

Représentant de l'Association des Maires du Département de La Réunion

Réponses

Olivier FORT met en lumière plusieurs enjeux et suggestions pour améliorer le financement et le fonctionnement des associations, notamment :

- 1. Problématique de l'augmentation des subventions :** Olivier Fort décrit comment, bien qu'une augmentation des subventions pour les associations ait été décidée par sa commune, une réduction des financements publics (comme la baisse de la prise en charge par l'État des contrats PEC) complique la gestion budgétaire. Cela oblige les collectivités

à trouver des solutions alternatives pour équilibrer leur budget, souvent au détriment des associations.

2. Collaboration renforcée entre acteurs : Il insiste sur la nécessité de travailler davantage ensemble, comme au sein de la conférence régionale du sport. Il plaide pour des actions collectives entre l'État, les collectivités et les associations, car la situation financière de tous est de plus en plus complexe.

3. Réflexion sur les pratiques financières : Olivier FORT propose de repenser les pratiques actuelles de financement, notamment l'appel à projets et la subvention de fonctionnement. Il suggère que, à La Réunion, l'appel à projets pourrait être l'exception, et la subvention de fonctionnement, la règle, avec un financement pluriannuel plutôt qu'annuel, afin de mieux soutenir les associations sur le long terme.

4. Simplification des démarches administratives : Il propose également de simplifier les demandes de subventions, en réduisant le nombre de dossiers à soumettre pour un même projet. Actuellement, les associations doivent souvent soumettre plusieurs dossiers pour plusieurs financeurs, ce qui est inefficace et contraignant pour les associations et leurs financeurs.

4. Création d'un laboratoire d'idées : Enfin, il suggère que La Réunion pourrait devenir un « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles approches, notamment en réunissant tous les acteurs concernés (associations, élus, représentants de l'État) pour réfléchir à des solutions communes, notamment en matière de financement et de gestion des subventions.

Questions/réactions du public (2ème partie)

Christine NICOL, Vice-Présidente du CESER

Christine NICOL souligne l'importance du mouvement associatif réunionnais pour le territoire, en se basant sur l'expérience passée et le travail accompli ensemble. Elle rappelle comment, en tant que vice-présidente du CESER, elle a compris l'importance de l'éducation populaire grâce à Stéphane NICAISE et a vu l'impact des associations locales. Elle met en avant la capacité de La Réunion à surmonter des défis.

Elle insiste sur la nécessité de remettre en avant la Charte des engagements réciproques et de continuer à renforcer la collaboration entre les acteurs locaux pour faire progresser le mouvement associatif réunionnais.

Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY - Association Pour la Santé Mentale et le Bien-Être Réunion Océan Indien

Marylène souligne l'importance de diversifier le bénévolat au-delà des retraités. Elle propose de rendre le bénévolat plus attractif pour encourager l'engagement des citoyens, y compris des jeunes. Selon elle, pour que le bénévolat se développe, il est essentiel de trouver des solutions pour inciter davantage de personnes à s'investir dans des associations.

Aurélien SAVOYAT, Chargée de projet Association Eclats de l'île

Aurélien souligne les difficultés rencontrées par les associations concernant les demandes de subventions et l'utilisation de différents formulaires Cerfa. Elle évoque la multiplication des supports et la numérisation des processus, ce qui demande beaucoup de temps, d'énergie et de compétences. Elle propose la création d'une plateforme unifiée ou l'utilisation de Cerfa similaires afin de simplifier ces démarches administratives, réduisant ainsi la charge de travail pour les associations et leurs bénévoles.

Amandine, Mairie de Saint André

Amandine de la mairie de Saint-André soulève la question de l'implication des habitants dans les démarches associatives. **Elle se demande si la participation citoyenne pourrait être prise en compte dans l'attribution des subventions et si le rôle des habitants dans les associations pourrait être un critère supplémentaire pour déterminer les financements.**

Guy BOUVARD- AP Run

Guy BOUVARD, engagé depuis plus de 60 ans dans le bénévolat et ancien fonctionnaire de la jeunesse et des sports, propose de revenir à une approche plus humaine et mutualisée des demandes de subventions pour les associations.

Guy évoque l'expérience des années 90, où un dossier unique de demande de subvention avait été mis en place avec l'État, la Région, le Département, ce qui avait permis de mettre en place des contrats d'objectifs. Il suggère de réintroduire ce modèle, sous forme numérique, afin de permettre une meilleure collaboration.



Patricia PROFIL

Conseillère Régionale Déléguée aux sports et à la coopération régionale sportive et culturelle

Patricia PROFIL partage plusieurs points sur les fonds européens et le soutien aux associations. Elle souligne des améliorations récentes, notamment l'accès facilité pour les petites associations aux fonds du

programme Interreg, avec la possibilité de recevoir jusqu'à 20 000 euros de soutien. Elle mentionne également que les associations peuvent désormais recevoir 50% de l'avance sur les fonds, facilitant ainsi leur trésorerie.

Elle évoque aussi le développement d'une plateforme pour accompagner les associations dans leurs demandes de subventions. Elle recommande aux associations de privilégier des projets pluriannuels, offrant une plus grande visibilité financière. Enfin, elle met en avant l'importance des associations dans la société, soulignant qu'elles sont essentielles pour la cohésion sociale et la mise en œuvre de toute politique publique, tout en exprimant son espoir quant à l'avenir de ces initiatives.



Benoît MOREL

Délégué Départemental à la Vie Associative, DRAJES

- Au niveau de l'Etat on est dans une phase de simplification de la vie associative. C'est compliqué à entendre pour les acteurs car ils ont l'impression de plus en plus de complexité pour les financements mais différentes lois vont dans le sens de la simplification de la vie associative.
- Difficultés pour les acteurs institutionnels : chaque acteur utilise un outil différent. Exemples : mon compte asso, dauphin (politique de la ville) ... Chaque acteur a un timing différent pour le vote des budgets
- Projet de site commun pour les démarches en ligne : plus rapide et évite à chacun de se déplacer.
- Exemple de projet innovant avec des co-financements : Guid'Asso (DGOM, Région, CAF, DRAJES) pour permettre un accompagnement des acteurs de terrain qui vont être en capacité d'accompagner d'autres acteurs associatifs.
- Emploi : s'appuyer sur des dispositifs comme le FONJEP qui peuvent contribuer au projet associatif.
- Des initiatives dont on peut s'inspirer : en Hauts-de-France, par exemple, le Conseil Régional contribue au financement d'emplois pérennes en association



Olivier FORT

Représentant de l'Association des Maires du Département de La Réunion

Réponses

Olivier FORT souligne la difficulté pour les élus locaux à expérimenter de nouvelles initiatives, en raison du contexte actuel.

Il suggère d'aller sur un renforcement de l'outil existant, la Charte des Engagements Réciproques, signée par l'État, les collectivités locales et le Mouvement associatif. Selon lui, une évaluation de cette charte est nécessaire pour mesurer son impact sur le terrain, ajuster les actions menées et éviter de multiplier de nouvelles démarches. Il appelle à capitaliser sur cet outil déjà réfléchi collectivement pour améliorer les pratiques sans réinventer la roue.



Matthieu HOARAU

Directeur Régional de la Fondation pour le Logement des Défavorisés

Réponses

- Nécessité de **mutualiser les efforts et les ressources** pour faire face aux contraintes budgétaires et politiques, en s'appuyant sur des expériences réussies.
- **Se réunir autour de la table** pour trouver des solutions pragmatiques, en fonction des responsabilités partagées entre les différentes échelles de gouvernance (Commune, Intercommunalité, Département, Région, État).
- **Renforcer la place des associations dans la prise de décision**, car elles sont souvent négligées, ce qui génère une défiance.
- **Sur les financements** : explorer les fonds européens et d'autres sources de financement, en veillant à ce que les projets associatifs soient pertinents et non réalisés uniquement pour répondre aux critères des appels à projets.
- **Sur les dispositifs d'appui comme le DLA** : évaluer pour garantir leur efficacité et soutenir les associations confrontées à des crises internes (gouvernance, gestion, financement).



Daniel MEMBRIVES

vice-président du Mouvement associatif de La Réunion

Réponses

- **Adaptation des préconisations du rapport du CESE** : Daniel MEMBRIVES souligne que toutes les préconisations du national ne peuvent pas être appliquées à l'échelle locale. Il propose de concentrer les efforts sur une dizaine de préconisations adaptables à l'échelle locale et de travailler sur des solutions concrètes pour leur mise en œuvre.
- **Financement et gouvernance partagée** : Daniel défend l'idée de réunir l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé autour d'une gouvernance partagée pour le financement des projets. Il évoque un modèle de financement collectif, comme celui expérimenté par France Active Réunion, où des acteurs financiers variés collaborent à l'évaluation et à la gestion des projets.
- **Innovation sociale** : Il plaide pour un système où les projets peuvent être financés même sans appel à projets, en fonction de leur intérêt pour les différents acteurs financiers. Simplification administrative avec le CERFA unique : Il propose un CERFA unique pour simplifier les démarches administratives, avec des cases à cocher pour l'État, la Région, le Département, etc.



Temps conclusif



Frédérique PFRUNDER

Secrétaire du Mouvement associatif de La Réunion

Frédérique PFRUNDER propose plusieurs actions et pistes pour améliorer le financement et le soutien à la vie associative, ainsi que pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs :

- 1. Sensibilisation et partage d'informations :** Elle insiste sur l'importance de diffuser largement les enjeux liés aux financements associatifs et les effets des mécanismes en place, tels qu'ils ont été évoqués aujourd'hui. Elle invite les associations à partager ce qu'elles ont appris afin d'impulser un mouvement de sensibilisation et de prise de conscience collective sur ces enjeux.
- 2. Collaboration entre acteurs :** Frédérique PFRUNDER souligne la nécessité de travailler ensemble, notamment en impliquant élus, collectivités, et partenaires privés. Elle propose de reprendre la Charte des engagements réciproques, signée à La Réunion en 2017, comme base de travail et de collaboration, mais insiste également sur l'importance d'une volonté politique partagée pour faire avancer les engagements pris.
- 3. Territoire exemplaire pour la vie associative :** Elle propose aux participants de se donner pour défi collectif que la Réunion devienne un territoire exemplaire pour la vie associative en s'engageant dans une démarche d'amélioration continue. Cela inclut une approche transversale des problématiques associatives, dépassant les limites sectorielles (sport, culture, éducation populaire) pour traiter la vie associative de manière globale.
- 4. Interlocuteurs dédiés à la vie associative :** Elle met l'accent sur la nécessité d'avoir des interlocuteurs spécifiques dans les collectivités locales qui reconnaissent les particularités des associations (modèle non lucratif, gestion désintéressée) et travaillent sur les problématiques transversales liées à leur fonctionnement.
- 5. Observation et connaissance du secteur associatif :** Frédérique PFRUNDER plaide pour la mise en place d'un dispositif d'observatoire du secteur associatif afin de mieux comprendre et analyser les dynamiques sur le territoire. Elle propose d'aller au-delà des enquêtes ponctuelles et de mettre en place des outils qui permettent de suivre et d'observer la réalité des associations de manière continue et structurée, ce qui aiderait à prendre des décisions éclairées.



Martin BOBEL

Conseiller au CESE et co-rapporteur du rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »

Les propositions de Martin BOBEL se concentrent sur plusieurs aspects clés pour renforcer le soutien au secteur associatif et améliorer son financement :

- 1. Ne pas accepter le cadre budgétaire imposé :** Martin BOBEL met en garde contre l'idée de considérer le budget comme un cadre immuable. Il insiste sur la nécessité de ne pas se résigner à un système qui pourrait mettre en péril de nombreuses associations et déresponsabiliser les collectivités territoriales dans leurs missions régaliennes.
- 2. Mobilisation collective pour la réforme budgétaire :** Il appelle à une mobilisation collective des associations pour défendre leurs intérêts, notamment par la création d'une proposition de loi qui inclurait des mesures pour améliorer la situation du secteur associatif. L'objectif est de faire évoluer le cadre législatif et budgétaire en concertation avec les élus et autres acteurs de la société civile, notamment les syndicats et le patronat.
- 3. Bâtir une loi transpartisane :** Il plaide pour une proposition de loi qui soit soutenue de manière transpartisane afin d'assurer un soutien large et maximal. Ce texte, bien que difficile à faire aboutir, pourrait devenir un levier pour renforcer la coopération entre différents acteurs et secteurs.
- 4. Objectifs de mobilisation collective :** Martin BOBEL souligne l'importance de créer des objets de mobilisation collective pour que les associations puissent se rendre compte des mécanismes affectant leur existence et de décider collectivement des changements à apporter. Il appelle à une vision collective du secteur associatif, au-delà des intérêts sectoriels, afin de renforcer l'unité et l'impact du mouvement associatif.
- 5. Solidarité entre associations :** Il insiste sur la nécessité d'une solidarité entre différentes structures associatives, qu'elles soient culturelles, sportives, ou éducatives, et sur l'importance de se mobiliser ensemble, même face à des difficultés spécifiques à certains secteurs. Par exemple, les associations devraient se soutenir mutuellement lorsqu'une structure voit ses subventions supprimées pour des raisons administratives.



Mot de la fin



Frédéric SALVAN

Président du Mouvement associatif de La Réunion

Frédéric SALVAN remercie les bénévoles et le chargé de mission du Mouvement associatif de La Réunion qui se sont impliqués pour l'organisation logistique de cette rencontre, ainsi que Frédérique PFRUNDER, secrétaire de l'association, pour la mise en place de cette conférence.

Il exprime son enthousiasme à voir la parole associative s'être exprimée largement aujourd'hui, et souligne l'importance de porter les enjeux transversaux et non sectoriels.

La Charte des Engagements Réciproques a été citée comme un moyen d'améliorer la relation entre financeurs et associations. L'objectif est de réexaminer les modalités de financement, non seulement en termes de subventions mais aussi concernant leur gestion et leur mise en œuvre, et le partenariat dans lequel elles s'inscrivent. Un guide des bonnes pratiques pourrait en découler, en abordant toutes les étapes du processus, de l'étude des dossiers à l'évaluation des résultats.

Frédéric SALVAN souligne également l'importance de l'acculturation des partenaires institutionnels et financiers au modèle associatif, un enjeu clé pour la pérennité du secteur.

Il rappelle aussi que la loi de 1901 sur les associations est une grande loi de liberté et que, dans le contexte actuel, il est important que les associations revendiquent cette liberté et s'emparent des questions politiques pour porter des revendications collectives.



REMERCIEMENTS

Le Mouvement associatif de La Réunion remercie la DRAJES de La Réunion et le Conseil Régional pour leur soutien à l'organisation de cette manifestation.

Nous adressons également nos sincères remerciements à l'ensemble des intervenants, participants et partenaires qui ont contribué à la richesse des échanges tout au long de cette journée. Votre présence, vos témoignages, vos questionnements et vos propositions ont été au cœur de la dynamique collective qui a fait de cette conférence-débat un moment fort d'échange et de mobilisation.

Ensemble, nous avons posé des mots sur des urgences. Ensemble, nous continuerons à faire vivre le débat démocratique autour du rôle fondamental des associations dans notre société.





Le Mouvement associatif
de La Réunion

21 rue de Madagascar
97400 Saint Denis, La Réunion
06 92 20 32 12

lareunion@lemouvementassociatif.org



www.lemouvementassociatif-lareunion.org



le mouvement associatif